Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription ALL

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 62

2 - Nombre de votants : 46

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 46

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{46}{4} = 11.5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 10 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 16 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 9 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 11 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	10	0	10	1	1	PAQUET-DEYRIS Anne - Marie
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	16	1	4,5	0	1	LE MAITRE Barbara
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	9	0	9	1	1	MILON Alain
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, sympathisant.e.s.	11	0	11	1	1	CARANDELL Zoraida

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 février 2020

COLLEGE A – Circonscription DEG

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 82

2 - Nombre de votants : 60

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages valablement exprimés : 58

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{58}{4} = 14.5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 25 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 11 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 22 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	25	1	10.5	1	2	CHAMPEIL-DESPLATS Véronique BODEAU-LIVINEC Pierre
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	11	0	11	1	1	DARSONVILLE Audrey
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	22	1	7.5	0	1	MIGNON Valérie

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-Francois BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription SHS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 120

2 - Nombre de votants : 82

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages valablement exprimés : 81

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{81}{4} = 20{,}25$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 26 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 24 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 18 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 13 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	26	1	5,75	0	1	GERVAIS-LAMBONY Philippe
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	24	1	3,75	0	1	COJANNOT LE BLANC Marianne
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	18	0	18	1	1	POMMIER François
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s.	13	0	13	1	1	CONTY Laurence

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Université Paris Nanterre 03

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-3

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE A – Circonscription ST

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 38

2 - Nombre de votants : 34

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 34

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{34}{2} = 17$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 10 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 7 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 17 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	10	0	10	1	1	POLIT Olivier
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	7	0	7	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	17	1	0	0	1	DUROT Cécile

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription ALL et SHS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 43

2 - Nombre de votants : 27

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 27

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{27}{3} = 9$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 10 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 8 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 9 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	10	1	1	0	1	KEVONIAN Dzovinar
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	8	0	8	1	1	HEINTZ Monica
Ensemble – une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	9	1	0	0	1	ESSEILY Rana

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 4 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription DEG

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 32

2 - Nombre de votants : 22

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls :1
- Suffrages valablement exprimés : 21

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{21}{2} = 10{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 6 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 9 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 6 Voix,
Considérant que, conformément à l'article D.719-21 du code de l'éducation, en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	6	0	6	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	9	0	9	1	1	MULLER LAGARDE Yvonne
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	6	0	6	1	1	TRICOU Fabrice

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-4

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE B – Circonscription ST

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 17

2 - Nombre de votants : 15

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 2
- Suffrages valablement exprimés : 13

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{13}{2} = 6{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 7 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 4 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 2 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	7	1	0.5	0	1	BASDEVANT Anne-Laure
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	4	0	4	1	1	BRUANT Isabelle
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	2	0	2	0	0	

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-5

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE C – Circonscription ALL et SHS

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 437

2 - Nombre de votants : 256

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 9
- Suffrages valablement exprimés : 247

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{247}{2} = 123{,}5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 64 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 57 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 32 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 94 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	64	0	64	1	1	DEBRAS Camille
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	57	0	57	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	32	0	32	0	0	
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	94	0	94	1	1	HIM - AQUILLI Manon

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-5

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : Mardi 04 et Mercredi 05 Février 2020

COLLEGE C – Circonscription DEG

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 124

2 - Nombre de votants : 77

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages valablement exprimés : 76

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{76}{2} = 38$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 25 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 26 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 25 Voix,
Considérant que, conformément à l'article D.719-21 du code de l'éducation, en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	25	0	25	1		BERLIN Noémi
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	26	0	26	1		BENZERAFA Manel
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	25	0	25	0		

Fait à Nanterre, le 06 Février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-5

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : mardi 4 et mercredi 5 février 2020

COLLEGE C – Circonscription ST

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 93

2 - Nombre de votants : 67

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 67

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{67}{2} = 33.5$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 9 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 24 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 21 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s» a obtenu 13 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	9	0	9	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	24	0	24	1	1	BARRET Florent
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	21	0	21	1	1	HYON Emmanuel
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	13	0	13	0	0	

Fait à Nanterre, le 6 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre 03

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-6

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : mardi 4 et mercredi 5 février 2020

COLLEGE D

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 206

2 - Nombre de votants : 129

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 3
- Suffrages valablement exprimés : 126

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{126}{1} = 126$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « Nanterre Autrement » a obtenu 11 Voix,
Considérant que la liste « Paris Nanterre : Une vision, une détermination » a obtenu 38 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 26 Voix,
Considérant que la liste « Nanterre engagée ! SNESUP – FSU, précaires du CECPN, et sympathisant.e.s » a obtenu 51 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
Nanterre Autrement	11	0	11	0	0	
Paris Nanterre : Une vision, une détermination	38	0	38	0	0	
Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	26	0	26	0	0	
Nanterre engagée ! SNESUP – FSU Précaires du CECPN, et sympathisant.e.s	51	0	51	1	1	ZOUBIR Zacharias

Fait à Nanterre, le 6 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-7

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : mardi 4 et mercredi 5 février 2020

COLLEGE E

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 401

2 - Nombre de votants : 230

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 16
- Suffrages valablement exprimés : 214

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{214}{3} = 71{,}33$$

Considérant le quotient électoral,

Considérant que la liste « CGT Ferc Sup » a obtenu 48 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 13 Voix,
Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 50 Voix,
Considérant que la liste « SGEN CFDT » a obtenu 80 Voix,
Considérant que la liste « SNPTES » a obtenu 23 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
CGT Ferc Sup	48	0	48	1	1	BONGLI Brice
Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	13	0	13	0	0	
SNASUB-FSU	50	0	50	1	1	MACGREGOR Bénédicte
SGEN CFDT	80	1	8,67	0	1	ETTAÏ Youssef
SNPTES	23	0	23	0	0	

Fait à Nanterre, le 6 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ

Université Paris Nanterre

ARR-2019/152-8

ELECTION – RENOUVELLEMENT COMPLET à la COMMISSION de la RECHERCHE

DATES : mardi 4 et mercredi 5 février 2020

COLLEGE F

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RESULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 529

2 - Nombre de votants : 299

3 - Nombre de suffrages :

- Bulletins blancs et nuls : 25
- Suffrages valablement exprimés : 274

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

$$\frac{\text{TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE}}{\text{NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR}} = \frac{274}{1} = 274$$

Considérant le quotient électoral,
Considérant que la liste « CGT Ferc Sup » a obtenu 52 Voix,
Considérant que la liste « Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre » a obtenu 34 Voix,
Considérant que la liste « SNASUB-FSU » a obtenu 105 Voix,
Considérant que la liste « SGEN CFDT » a obtenu 51 Voix,
Considérant que la liste « SNPTES » a obtenu 32 Voix,

SONT ELUS :

Liste	Nombre de voix	1ère répartition de sièges	RESTE	2ème répartition au plus fort reste	TOTAL	Noms des élus
CGT Ferc Sup	52	0	52	0	0	
Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre	34	0	34	0	0	
SNASUB-FSU	105	0	105	1	1	BARONI Luca
SGEN CFDT	51	0	51	0	0	
SNPTES	32	0	32	0	0	

Fait à Nanterre, le 6 février 2020

Le Président de l'université

Jean-François BALAUDÉ